Rapportde la Commission chargée d'étudier l'organisation des cours de musique dans les écoles de filles.

M. Soudanas, rapporteur, s'exprime en ces termes :

(Messieurs,

» La Commission que vous avez nommée pour l'enseignement de la musique dans les écoles communales, ayant décidé d'entendre MM. les professeurs de musique afin de leur soumettre quelques observations concernant l'unité de méthode, choix de la méthode et création de plusieurs divisions, MM. les professeurs ont été unanimes à nous répondre qu'il n'y avait aucune difficulté.

» Pour l'enseignement de la musique dans les écoles de filles, votre Commission a été unanime pour que cet enseignement fût donné par des professeurs hommes.

» Votre commission vous demande, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

- » Unité de méthode:
- » Choix de la méthode Gaultier;
- » Création de plusieurs divisions ;
- » Choix de professeurs hommes pour les écoles de jeunes » filles.»

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Arnoux, Soudanas et Béchade, les conclusions du rapport tendant à l'adoption d'une méthode unique d'enseignement et à confier à des professeurs hommes les cours de musique dans les écoles de filles, sont adoptées.

Demande des propriétaires riverains de la rue des Argentiers, en remise des taxes de pavage qui leur ont été imposées. — Demande analogue par M. Chastaingt.

L'examen de cette demande et d'une pétition analogue,